

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE COLLEGIUM SANTE SIEGEANT EN SA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT AFFAIRES PEDAGOGIQUES

Membres présents

UFR de Médecine : M. le Doyen Stéphane ZUILY (jusque 16h35) ; Pr Bruno CHENUUEL ; Pr Vincent LAPREVOTE ;

Dr Anne-Sophie LIOVAT-CARNIN ; Mme Emmanuelle MOUSSIER ;

UFR d'Odontologie : M. le Doyen Kazutoyo YASUKAWA (jusque 16h35) ; Pr Bart VANDE VANNET (jusque 18h00) ; Mme Eden GREENWOOD (jusque 18h00) ;

UFR de Pharmacie : Pr Luc FERRARI ; Pr Brigitte LEININGER-MULLER ; Dr Marie-Paule SAUDER ; Mme Jacqueline PASSALACQUA ;

UFR STAPS : M. le Directeur Badreddine KRIEM (jusque 16h35) ; Pr Gêrôme GAUCHARD ; Mme Carole RIFF ;

Département STAPS : siège vacant ;

Usagers titulaires : M. Darius HARDEU ; M. Hector MATHIEU ; Mme Pauline BAILLY ; Mme Camille LAURIOL ;

Usagers suppléants : Mme Claire DRIEUX représentant Mme Kyra BRAZE ;

Personnalité(s) extérieure(s) :

Invités permanents : Dr Maxime MASTAGLI ; M. Cédric BOURA directeur du Département PASS représenté par Madame Lise ANTOINE ;

Invités : Mme Arielle SAC-EPEE représentant le DULPS ; Dr Alexandrine LAMBERT

Procurations :

06 procurations

Pr Catherine BISSON à Pr Bart VANDE VANNET (jusque 18h00) ; Dr Claire JURAS à Mme Eden GREENWOOD (jusque 18h00) ; Dr Alexandre BAUDET à M. le Doyen Kazutoyo YASUKAWA (jusque 16h35 - retour à 18h15) ; Dr Elodie CHAPLAIS à Mme Carole RIFF ; Pr Benoît BOLMONT à Pr Gêrôme GAUCHARD ; Mme Camille BRESSAN à Mme Pauline BAILLY ;

Excusé(e)s : M. le Doyen Raphaël DUVAL ; Mme Kyra BRAZE ;

Absents : Dr Fabrice VANHUYSE ; Dr Arnaud PALLOTTA ; M. Yanis MOULLA ; M. Alexandre ZHU ; Monsieur Julien OBERHOLTZ ; Mme Laura DOMINGUES ; Mme Chloé JOINVIER ; M. Tom WAGNER ; Mme Anne-Lorraine SCHINDLER ; siège suppléant vacant ; M. César CHILTE ; Mme Nicole CREUSOT ; M Thierry BALDANI ; Mme Marjan NADJAFIZADEH ; Mme Gina GRATIER ;

A 15h50 à l'ouverture de la première séance, le quorum est atteint. Le Directeur du Collegium Santé, Pr Bruno CHENUUEL remercie les membres présents d'avoir patienté et d'être aussi nombreux à cette première séance de l'année universitaire. Le quorum étant atteint le point financier inscrit à l'ordre du jour peut se dérouler sans problème.

Messieurs les Doyens des Facultés de Médecine MMS, Odontologie et Pharmacie étant attendus à 16h30 pour une visioconférence des Directeurs de composantes, Pr Bruno CHENUUEL propose aux membres du Conseil de bousculer l'ordre du jour et d'aborder en tout premier lieu, le point V- Financier puis le point IV- PEDAGOGIE avec la Présentation des MCC / M3C 2025-2026 PASS/LAS du Département PASS.

Le Directeur du Collegium Santé est heureux d'accueillir Madame Arielle SAC-EPEE, directrice adjointe du DULPS Département Universitaire Lorrain des Professions de Santé, représentant Monsieur Pascal GOUILLY, nommé directeur depuis le 1^{er} septembre 2025 (en remplacement de Madame Catherine MULLER). Il lui cède la parole afin qu'elle se présente aux membres du Conseil et un tour de table de présentation est organisé ;

Nombre de membres ayant droit de vote	33
Quorum requis	17
Membres présents ayant droit de vote	20
Nombre de procuration(s)	06
Nombre de votants	26
Nombre d'invité(s)	04

Extrait :

IV- PEDAGOGIE

4.2 MCC / M3C Année universitaire 2025-2026

4.2.1 RAPPEL sur les diplômes dérogatoires des Facultés de Santé article L713-4 du code de l'éducation - et par dérogation aux articles L.613-1 et L.712-6-1

4.2.2 Présentation MCC / M3C 2025-2026 suite passage Conseil Formation du 17/6/25

vote

4.2.3 Présentation MCC / M3C 2025-2026 que PASS/L.AS

vote sous réserve *

4.2.4 Présentation MCC / M3C 2025-2026 tout ODONTOLOGIE

vote sous réserve *

4.2.5 Présentation MCC / M3C 2025-2026 que DU de MEDECINE MMS

vote sous réserve *

4.2.6 Présentation MCC / M3C 2025-2026 que DU de PHARMACIE

vote sous réserve *

* Pour les points 4.2.3 à 4.2.6, les votes se feront « sous réserve du passage en Conseil de Formation du 30/09/2025 »

nombre de votants : 22

IV- PEDAGOGIE

4.2 MCC / M3C Année universitaire 2025-2026

En amont de ce point, Pr Bruno CHENUUEL procède à quelques rappels car toutes les MCC / M3C ne sont pas présentées au vote ; certains diplômes étant dérogatoires.

4.2.1 RAPPEL sur les diplômes dérogatoires des Facultés de Santé article L713-4 du code de l'éducation - et par dérogation aux articles L.613-1 et L.712-6-1

Pr Bruno CHENUUEL donne lecture de ces dérogations :

"Par dérogation aux articles L. 613-1 et L. 712-6-1, l'organisation des enseignements et du contrôle des connaissances est définie par les unités de formation et de recherche de médecine, d'odontologie, de pharmacie ou de maïeutique, suivant le cas, puis approuvée par le président de l'université, pour les formations suivantes :

1° Deuxième cycle des études médicales ;
 2° Deuxième cycle des études odontologiques ;
 3° Formation de pharmacie générale du troisième cycle des études pharmaceutiques.

III.-La même procédure comportant une proposition commune des unités de formation et de recherche situées dans la subdivision territoriale mentionnée au 5° du III de l'article L. 632-2 est applicable aux formations suivantes :

1° Troisièmes cycles de médecine générale, de médecine spécialisée et de santé publique ;
 2° Formations de pharmacie hospitalière, de pharmacie et santé publique et de biologie médicale du troisième cycle des études pharmaceutiques."

Les MCC des diplômes du 2ème cycle des études médicales (DFASM) et 3ème cycle de Médecine Générale, spécialisée et Santé publique de la Faculté de Médecine MMS étant dérogatoires, elles ne passent pas en Conseil de Collegium et sont signées par la Présidente de l'UL.

Les Facultés d'Odontologie et de Pharmacie procèdent différemment car leurs MCC font partie intégrante du cursus aussi, toutes les MCC sont votées en bloc par leurs Conseils d'UFR et transmises à la Cellule d'Appui dans leur intégralité ; elles font partie intégrante du document qui est soumis au vote.

4.2.2 Présentation des MCC / M3C 2025-2026 suite au passage en Conseil de la Formation du 17/06/2025 vote

Les documents ont été envoyés aux membres du Conseil en date du 17 septembre 2025 par un lien filex.

Pour mémoire, ce sont les MCC M3C 2025-2026 des composantes et départements de santé que la Cellule d'appui a reçu avant le 1er juin et qui ont été déposées sur l'espace partagé avec la DIFOR qui doivent être présentées en séance et votées en Conseil de Collegium dans le mois qui suit la rentrée.

Pour plus de fluidité, c'est le fichier du tableau de suivi des MCC / M3C 2025/2026 qui est projeté en séance

ANNEXE n°...

En l'absence de question et de commentaire, Pr Bruno CHENUUEL soumet ce point au vote :

A la question qui approuve les MCC / M3C année 2025-2026 des composantes et départements de santé, suite au passage pour avis du Conseil de la Formation du 17/06/2025 et telles que présentées en séance ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

22 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

Les MCC / M3C inscrites aux points suivants (4.2.3 à 4.2.6) sont parvenues trop tardivement à la Cellule d'appui pour être transmises et présentées au Conseil de la Formation du 17 juin 2025. Aussi, elles **sont présentées en séance et au vote des membres du Conseil du Collegium sous réserve de leur passage pour avis au CF du 30 septembre 2025.**

4.2.3 Présentation des MCC / M3C 2025-2026 que PASS/LAS

vote sous réserve *

Pour ce point, Pr Bruno CHENUUEL cède la parole à Madame Lise ANTOINE, RA du Département de la PASS qui représente son directeur Pr Cédric BOURA, excusé et qui soumet aux membres du Conseil du Collegium Santé les modifications apportées aux MCC / M3C 2025-2026 PASS/LAS qui font suite au Conseil du Collegium Santé du 26 juin 2025 et aux différents échanges qui ont suivis avec le VP Formation, Monsieur Nicolas OGET, la Directrice de la Formation, Madame Séverine KLIPFEL et Pr Cédric BOURA, Directeur du Département PASS.

Les documents modifiés ont été envoyés aux membres du Conseil du Collegium Santé, en date du 17 septembre 2025 par un lien filex.

La modification majeure en PASS est celle qui a été présentée lors de la séance du 26 juin 2025 avec le suivi de toutes les filières de santé pour les étudiants et un choix de filière après les résultats.

Concernant les M3C de LAS, le point de blocage se situait sur les modalités pour promulguer des Grands Admis. Après discussions avec Monsieur Nicolas OGET et nos référents LAS, il est proposé une admission selon les modalités ci-dessous qui permettraient de répondre aux contraintes de calendriers :

- **Admission des GADA LAS** : classement des étudiants uniquement avec **les notes normalisées du 1er semestre (70%) et les notes de LAS des 2 semestres (30%)** avec promulgation des résultats après la délibération prévue fin mai ce qui permettra de laisser le temps aux étudiants de renoncer éventuellement à être GADA pour participer aux oraux LAS des 18 et 19 juin. L'admission définitive serait évidemment sous réserve de validation de la licence en 1^{ère} session ;
- Convocation des étudiants de LAS aux oraux sur le même calcul que pour les GADA avec une note seuil qui pourrait être inférieure à 10/20 permettant la compensation avec le 2^{ème} semestre de licence donc la progression de l'étudiant sur l'année ;
- **Admission des étudiants de LAS après les oraux** : classement sur **les notes normalisées de l'année complète de licence + notes de l'accès santé + notes des oraux** avec une délibération début juillet pour anticiper le reversement avant la fermeture estivale de l'UL.

Madame Lise ANTOINE conclut sa présentation en expliquant que la DIFOR et notamment Monsieur Nicolas OGET, VP Formation et Madame Séverine KLIPFEL, directrice sont d'accord avec les modifications apportées aux M3C de LAS. La version présentée correspond au terrain d'entente qui a été trouvé avec eux après la pause estivale. Elle se dit confiante pour la présentation et le vote en Conseil de la Formation du 30 septembre 2025.

A l'issue des discussions, Pr Bruno CHENUUEL et les membres du Conseil remercient vivement Madame Lise ANTOINE. Puis, le directeur du Collegium Santé soumet les M3C / M3C PASS et LAS au vote :

A la question qui approuve les MCC / M3C modifiées – année 2025-2026 de PASS et de LAS du Département PASS suite aux discussions avec le VP Formation et la Directrice de la DIFOR, telles que présentées en séance et sous réserve de leur passage pour avis au CF du 30/09/2025 ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

22 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

Tous les documents de travail inscrits aux points suivants (4.2.4 à 4.2.6) ont été envoyés aux membres du Conseil en date du 17 septembre 2025 par un lien filex.

4.2.4 Présentation des MCC / M3C 2025-2026 tout ODONTOLOGIE **vote sous réserve ***

++ ODONTO 250612_MCC_DU_DES et CES

++ ODONTO 250620_MCCC_DE_chirurgie_dentaire_UFR

En l'absence de question et de commentaire, Pr Bruno CHENUUEL soumet ce point au vote :

A la question qui approuve les MCC – année 2025-2026 de la Faculté d'Odontologie telles que présentées en séance et sous réserve de leur passage pour avis au CF du 30/09/2025 ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

22 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

Puis, il aborde le point suivant qui concerne :

4.2.5 Présentation des MCC / M3C 2025-2026 que DU/DIU de MEDECINE MMS **vote sous réserve ***
Et M3C du Master Santé 2025-2026_modifiées

Concernant les M3C du Master Santé 2025-2026, Madame Emmanuelle MOUSSIER, RA de la Faculté de Médecine MMS précise qu'il s'agit de modifications apportées suite au renouvellement de l'accréditation et à l'intégration des blocs de compétences.

Sans question, ni commentaire, ce point est soumis au vote des membres du conseil du collegium :

A la question qui approuve les MCC – année 2025-2026 de la Faculté de Médecine MMS telles que présentées en séance et sous réserve de leur passage pour avis au CF du 30/09/2025 ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

22 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

4.2.6 Présentation des MCC / M3C 2025-2026 que DU de PHARMACIE **vote sous réserve ***

Sans question, ni commentaire elles sont soumises au vote :

A la question qui approuve les MCC des DU/DIU – année 2025-2026 de la Faculté de Pharmacie telles que présentées en séance et sous réserve de leur passage pour avis au CF du 30/09/2025 ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

22 Pour / 0 contre / 0 abstention / 0 NPPV (Ne prend pas part au vote)

Pr Bruno CHENUUEL poursuit la séance et déroule l'ordre du jour avec le point qui concerne :

Pr Bruno CHENUUEL



Directeur du Collegium Santé